

RAPPORT N° 04/6-40
au Conseil Municipal

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Par Délibérations antérieures n° 03/4-13 et n° 03/7-41, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres et à solliciter les subventions pour la construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière.

Principales caractéristiques du projet

Le présent projet concerne la réalisation d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière à l'emplacement du plateau sportif polyvalent actuel Rue de la République.

Les dimensions de l'aire couverte sont celles d'un terrain de hand-ball, soit 22 m x 44 m. Les annexes comprennent les vestiaires, les sanitaires, les locaux de rangement et le bureau du chef de site. L'ensemble totalisera une surface de 1 220 m².

Le coût global de l'ensemble des travaux est estimé à 1 070 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2003.

Financement du Département à hauteur de 100 %.

La Commission d'Appel d'offres réunie le 23 juin 2004 avait déclaré infructueux les Lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8. Ceux-ci ont été relancés en marchés négociés, conformément aux Articles 34 et 35 du Code des Marchés Publics ; et, l'ouverture des plis a eu lieu le 27 septembre 2004.

Au vu du rapport d'analyse, la personne responsable du marché propose de retenir le classement suivant :

DELIBERATION N° 04/6-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 novembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-40 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises classées premières par la Commission d'Appels d'Offres pour la construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière (Lots 1, 2, 6 et 7), comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT (euros HT)
Lot 1 Voirie et réseaux divers	PICO	213 802,01
Lot 2 Fondations - gros œuvre	CRBTP	395 035,09

DELIBERATION N° 04/6-40

LOT	ENTREPRISE	MONTANT (euros HT)
Lot 6 Menuiseries bois - faux plafond	BSO	41 837,50
Lot 7 Plomberie - sanitaires	SRIS	26 965,00

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2004



ALPHONSE GUYOTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA

.....